

PLAN LOCAL d'URBANISME

Modification n°1

VILLAGE NEUF



3c. Document graphique :

Secteurs de mixité sociale

au titre de l'article L151-15 du code de l'urbanisme

Plan Local d'Urbanisme

Modification n°1 approuvée le 2 décembre 2022 par
délibération du conseil municipal

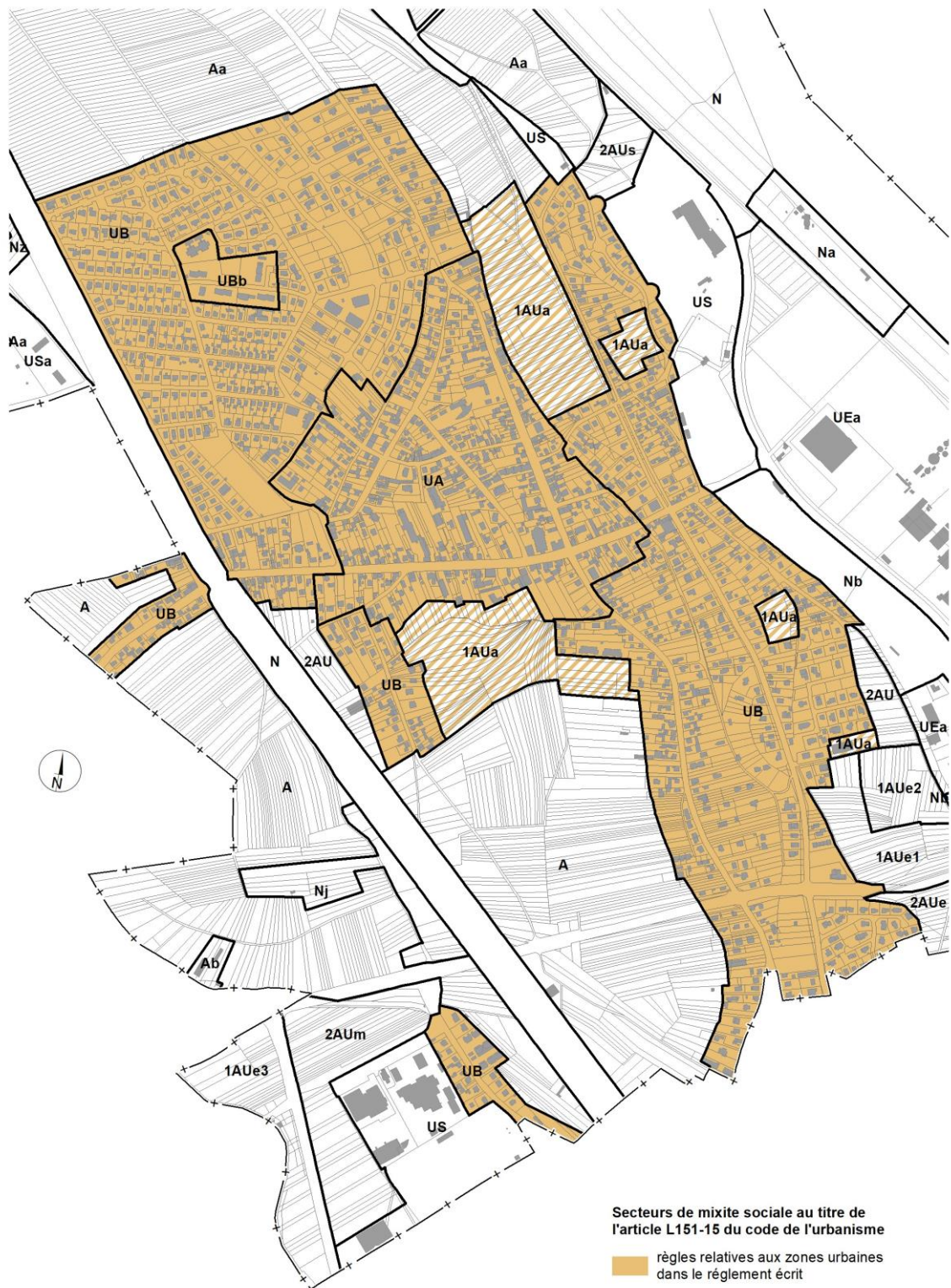
Le Maire



Accusé de réception en préfecture
068-216803494-20221202-221202D03-DE
Date de télétransmission : 06/12/2022
Date de réception préfecture : 06/12/2022

Décembre 2022

Accusé de réception en préfecture
068-216803494-20221202-221202D03-DE
Date de télétransmission : 06/12/2022
Date de réception préfecture : 06/12/2022



Secteurs de mixité sociale au titre de l'article L151-15 du code de l'urbanisme

- règles relatives aux zones urbaines dans le règlement écrit
- règles relatives aux zones à urbaniser dans le règlement écrit

0 100 200 Mètres

Accusé de réception en préfecture
 068-216803494-20221202-221202D03-DE
 Date de télétransmission : 06/12/2022
 Date de réception préfecture : 06/12/2022

